

FluMist – Vaccin antigrippal administré par vaporisation intranasale

Qu'est-ce que le vaccin FluMist contre la grippe saisonnière?

Le vaccin FluMist est un vaccin antigrippal administré par voie nasale. Il s'agit d'un vaccin à virus vivant atténué sûr et efficace et qui protège contre les virus responsables de l'influenza (la grippe). Chaque année, les scientifiques déterminent quelles souches causeront probablement le plus de maladies pendant la saison de la grippe. Ces souches sont ensuite incorporées dans le vaccin saisonnier. De nombreux vaccins contre la grippe approuvés sont offerts chaque année au Canada. La protection offerte par FluMist est similaire à celle du vaccin antigrippal par injection, mais elle est administrée par vaporisation nasale.

Quels sont les avantages du vaccin contre la grippe FluMist?

Il est important de se faire vacciner tous les ans contre la grippe puisque les virus peuvent évoluer d'une année à l'autre, et que la protection des vaccins reçus lors des années précédentes diminue au fil du temps. C'est également le meilleur moyen de se protéger contre l'infection grippale, une maladie grave et parfois mortelle. Lorsque votre famille et vous êtes immunisés, vous contribuez par le fait même à protéger les autres.

Contre quelles maladies le vaccin contre la grippe FluMist offre-t-il une protection?

Tous les vaccins antigrippaux offerts au Nouveau-Brunswick, dont FluMist, offrent une protection contre quatre virus de la grippe :

- deux virus de la grippe A (H1N1 et H3N2);
- deux virus de la grippe B.

Comment le vaccin FluMist est-il administré?

Le vaccin FluMist est vaporisé dans le nez, par un jet dans chaque narine.

La dose recommandée est une par année. Les enfants âgés de 2 à 9 ans ou moins et qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe doivent recevoir deux doses du vaccin, à quatre semaines minimum d'intervalles.

Qui devrait recevoir le vaccin FluMist?

Cette année, la province offre pour la première fois le vaccin antigrippal intranasal (FluMist) en plus du vaccin habituel administré par injection aux personnes de **2 ans à 17 ans**. Ce vaccin constitue une solution de rechange intéressante pour les enfants qui ont peur des aiguilles.

Qui NE devrait PAS recevoir le vaccin FluMist?

Le vaccin est contre-indiqué si votre enfant :

- a déjà eu une réaction allergique grave au vaccin;
- est allergique à toute composante du vaccin ou de son contenant.

REMARQUE : Si votre enfant souffre d'une maladie, chronique ou non, consultez votre médecin pour savoir si ce vaccin lui convient.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin FluMist?

Comme pour tout vaccin, il peut y avoir des effets secondaires. Certaines personnes ont une légère fièvre, des maux de tête et des douleurs musculaires 6 à 12 heures après avoir reçu le vaccin. Ces symptômes peuvent durer un ou deux jours.

Il est important de demeurer à la clinique pendant 15 minutes après avoir reçu le vaccin, car il existe une possibilité extrêmement rare d'anaphylaxie (moins d'un cas sur un million), réaction allergique potentiellement mortelle. Votre fournisseur de soins de santé est préparé pour composer avec cette situation advenant qu'elle survienne.

Toute réaction grave ou inattendue doit être signalée à votre fournisseur de soins de santé.

Que peut-on faire pour soulager les réactions au vaccin?

- En cas de gêne et de fièvre, vous pouvez donner à votre enfant un médicament en respectant les instructions du fabricant. Demandez à votre fournisseur de soins de santé lequel serait le plus efficace.
- Il NE faut JAMAIS donner d'aspirine (AAS) aux enfants de moins de 18 ans en raison de son lien avec le syndrome de Reye.

Autres renseignements essentiels

- Le vaccin FluMist est un vaccin qui contient un virus vivant atténué, il peut donc poser un risque de transmission pour les personnes immunodéprimées. Les enfants qui le reçoivent doivent donc éviter, dans la mesure du possible, les contacts avec les personnes qui sont gravement immunodéprimées durant les deux semaines qui suivent la vaccination.
- S'il est impossible de respecter cette directive, il faut évaluer le risque de transmission potentielle du virus du vaccin de la grippe saisonnière en fonction des risques liés à une infection et à la transmission du virus de la grippe saisonnière aux personnes gravement immunodéprimées.
- La personne qui administre le vaccin vous remettra le dossier d'immunisation de votre enfant. Conservez-le en lieu sûr et apportez-le lors de sa prochaine vaccination.
- Si votre enfant a des réactions inhabituelles au vaccin, ou si vous avez des questions ou des inquiétudes, veuillez communiquer avec votre fournisseur de soins de santé.
- Les personnes de 16 ans et plus peuvent donner leur propre consentement. Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec votre pharmacien, un [bureau régional de Santé publique](#) ou Télésoins 811 pour savoir si votre enfant est éligible.

Sites Web utiles

- Gouvernement du Nouveau-Brunswick :
[La grippe au Nouveau-Brunswick \(gnb\)](#)
- Coalition canadienne pour la sensibilisation et la promotion de la vaccination
[Accueil | immunizecanada](#)
- Agence de la santé publique du Canada
[Grippe \(influenza\) : Faites-vous vacciner](#)